

Directives de Time Warner sur les questions d'éthique soulevées lors de ses relations avec les fournisseurs

Les Directives de Time Warner sur les questions d'éthique soulevées lors de ses relations avec les fournisseurs (les « Directives ») reflètent l'engagement pris par Time Warner Inc., ses filiales et sociétés affiliées (« Time Warner ») de mener leurs activités professionnelles et commerciales conformément aux normes d'intégrité et d'éthique. Il est important que tous nos Fournisseurs mènent leurs activités professionnelles et commerciales conformément au droit local en vigueur et aux normes de l'industrie. Pour les besoins des présentes Directives, le terme « Fournisseur » est synonyme des termes pouvant désigner, de manière non limitative, les fournisseurs, usines, détenteurs de licence, sites, installations, entrepreneurs, contractants et sous-traitants. Les filiales majeures de Time Warner comprennent AOL LLC, Home Box Office, Inc., New Line Cinema Corporation, Time Inc., Time Warner Cable Inc., Turner Broadcasting System Inc., et Warner Bros. Entertainment Inc.

Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), telles qu'établies et ratifiées par l'agence affiliée tripartite des Nations Unies, ont servi de fondement sur lequel reposent la plupart des présentes Directives.

EMPLOI

1. Non discrimination

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils s'abstiennent de toute discrimination lors du recrutement, de l'embauche, de l'engagement, de la formation et de l'exercice des pratiques concernant l'emploi, y compris, la rémunération, les avantages sociaux, la promotion, la discipline, le licenciement ou la mise à la retraite ; étant entendu qu'il s'agit de non discrimination relative à la race, la couleur, la religion, l'âge, l'origine nationale, le sexe (y compris en cas de grossesse), l'orientation sexuelle, la situation maritale, les incapacités physiques ou mentales ou toute autre catégorie protégée par la législation qui n'affecte pas la capacité d'une personne à remplir ses fonctions.

2. Travail des enfants

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils s'abstiennent d'employer toute personne âgée de moins de 15 ans (ou 14 ans si le droit local le permet) ou plus jeune que l'âge limite requis pour achever le cycle d'éducation obligatoire dans le pays de fabrication si cet âge est supérieur à 15 ans. Les travailleurs de moins de 18 ans ne devraient pas être obligés d'accomplir des tâches pouvant compromettre la santé ou la sécurité des adolescents. Tous les Fournisseurs devraient également adhérer à des programmes d'apprentissage légitime sur les lieux de travail et se conformer à toute législation et réglementation régissant le travail des enfants et les programmes d'apprentissage. L'emploi des enfants-acteurs peut faire l'objet d'autres directives distinctes.

3. Travail involontaire

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils s'abstiennent d'utiliser le travail forcé ou obligatoire, qu'il soit servile, accompli en prison, dans des conditions restrictives de liberté ou autres. Aucun Fournisseur ne doit exiger de ses employés qu'ils remettent leurs pièces d'identité personnelles, notamment leurs passeports, cartes d'identité, permis de travail, etc. comme condition de leur emploi.

4. Coercition et harcèlement

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils traitent tous leurs employés avec dignité et respect et qu'ils s'abstiennent d'utiliser le châtiment corporel, les menaces de violences ou toutes autres formes physiques, sexuelles, psychologiques ou verbales de harcèlement ou d'abus.

5. Association

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils permettent la liberté d'association lorsque celle-ci est permise par le droit local et, dans toutes les circonstances, qu'ils respectent le droit de communication de leurs employés avec la direction, ouvertement et directement, sans que ce faisant ces employés soient intimidés, harcelés ou réprimandés.

6. Heures de travail et rémunération

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils se conforment à toute législation relative aux salaires et aux heures de travail telles que rendues obligatoires par le droit applicable du pays ou les normes de l'industrie. Time Warner s'attend également à ce que les employés ne travaillent pas régulièrement plus de soixante heures par semaine et qu'ils aient le loisir de prendre au minimum un jour de repos pour chaque semaine de sept jours.

7. Régime légal de sécurité sociale et autres avantages sociaux

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils contribuent à tous les régimes de sécurité sociale et fonds de solidarité auxquels les employeurs et/ou les employés sont requis de contribuer en vertu de la législation en vigueur, y compris, l'assurance maladie, maternité et invalidité, l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, les régimes et fonds de retraite, les fonds en faveur du logement et l'indemnisation du chômage, et qu'ils contribuent à ces fonds pour le compte de tous les employés conformément à l'ensemble du droit applicable.

8. Documentation relative à l'emploi

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils conservent pendant un an les justificatifs et la documentation complète concernant, notamment, les contrats de travail, les permis de résidence et de travail (le cas échéant), la documentation prouvant l'âge et les congés de maternité, les rapports d'accident du travail et de maladies professionnelles, ainsi que la documentation sur les heures de travail accomplies et les bulletins de paye concernant les employés occupant des emplois dans les procédés de fabrication et les opérations, nécessaires pour prouver la conformité aux présentes Directives et autres que les informations et la documentation que les Fournisseurs doivent conserver en vertu du droit applicable pendant une durée plus courte.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

9. Santé et sécurité

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils mettent à la disposition de leurs employés des lieux de travail sains et sécurisés, conformes aux exigences du droit applicable et assurant au minimum la sécurité professionnelle, la protection des machines, la préparation aux situations d'urgence, l'hygiène industrielle, un accès raisonnable à de l'eau potable et des installations sanitaires, la protection contre l'incendie ainsi qu'un éclairage et une aération adéquats. Tout Fournisseur ayant le statut de fabricant doit aussi assurer que les mêmes normes de santé et de sécurité s'appliquent aux locaux d'hébergement ou de restauration qu'il met à la disposition de ses employés.

10. Environnement

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils se conforment à toute législation et réglementation applicables relatives à l'environnement et qu'ils s'assurent que tous les permis et enregistrements ont été obtenus ou effectués et sont conservés et maintenus à jour et que toutes les obligations opérationnelles et de déclaration sont observées.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ÉTHIQUE

11. Protection contre la copie

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent tous les droits de propriété intellectuelle et qu'ils s'abstiennent de copier ou de permettre à des tiers d'accéder sans autorisation au contenu appartenant à Time Warner, y compris, de manière non limitative, à toutes formes de films, vidéos et éléments numériques contenant du contenu audio-visuel, sauf dans la mesure nécessaire pour remplir leurs obligations de Fournisseur en vertu de leur engagement contractuel avec Time Warner.

12. Éthique dans les affaires

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils mettent en pratique des programmes efficaces relatifs à l'éthique et au respect de la conformité au droit. À titre d'exemple de telles règles, voir les Normes professionnelles relatives à la conduite des affaires (*Corporate Standards of Business Conduct*) chez Time Warner Inc., sur le site Internet www.timewarner.com/corp/corp_governance/governance_conduct.html).

MISE EN APPLICATION ET CONFORMITÉ

Les présentes Directives mettent en valeur les principes que Time Warner espère voir appliquer par ses Fournisseurs dans l'exercice de leurs activités et leurs relations professionnelles avec Time Warner. Time Warner reconnaît que l'atteinte des objectifs normatifs établis par les Directives suivra un processus dynamique plutôt que statique, et encourage ses Fournisseurs à améliorer en permanence les conditions de travail dans leurs établissements.

TIME WARNER ETHICAL SOURCING GUIDELINES – FRENCH

Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils établissent et maintiennent en vigueur des systèmes de gestion adéquats dont le but doit être compatible avec le contenu des présentes Directives, et qu'ils étudient, surveillent et modifient activement leurs procédés de gestion et leurs opérations commerciales afin d'assurer que celles-ci reflètent l'esprit des principes énoncés dans les Directives. Time Warner attend de ses Fournisseurs qu'ils collaborent avec leurs propres fournisseurs et sous-traitants pour assurer que ceux-ci s'efforcent également de mettre en œuvre les principes des Directives ou un ensemble de principes équivalents.

Sous réserve de ses obligations contractuelles, Time Warner peut discrétionnairement continuer à utiliser ou non les services d'un fournisseur. Time Warner se réserve le droit de prendre discrétionnairement toutes les mesures que la société estimera justifiées pour surveiller et faire respecter l'application des présentes Directives. Tout manquement répétitif au respect de ces normes pourra influencer l'aptitude future à conserver des relations professionnelles et commerciales avec Time Warner.